

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance :** M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André-Jean, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, M PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence et BRAUD Anne.

**Excusés :** Mme HERVOIR Corinne.

**Absents :** Mmes LITWINSKI Maëlle, MOREL Sabine et M REBOUX Pierrick.

**Secrétaire de Séance :** M PAVOINE Jérôme.

### *Délibération 2017/54*

#### **Objet – NUMEROTATION DES LIEUX-DITS – VALIDATION DU PROJET.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un travail de numérotation de l'ensemble des habitations de la commune est en cours depuis plusieurs mois en collaboration avec la Poste. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une mesure de police générale qu'il peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce cadre, il présente le projet établi par les services de la Poste qui identifie et numérote chaque immeuble pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux et la localisation sur les GPS. Monsieur le Maire propose d'approuver ce projet de numérotation des lieux-dits et d'autoriser la Poste à le valider dans le « guichet adresse ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de numérotation établi en collaboration avec les services de la Poste conformément à la cartographie et la liste des lieux-dits jointes en annexe.

**AUTORISE** la Poste à valider cette numérotation dans le « guichet adresse ».

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

### *Délibération 2017/55*

#### **Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE-MEMOIRE 2016.**

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal de Mernel le compte-mémoire 2016 de la SAUR, prestataire de la commune pour la facturation du service d'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du compte-mémoire 2016 de la SAUR, prestataire de la commune pour la facturation du service d'assainissement collectif.

## ***Délibération 2017/56***

### **Objet – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine concernant l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2016) d'un montant de 1 231 euros pour l'aménagement de sécurité réalisé rue de la Perrière.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police (répartition 2016) d'un montant de 1 231 euros pour les aménagements de sécurité réalisé rue de la Perrière.

**DONNE** à Monsieur Le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer ce marché ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2017/57***

### **Objet – INSTALLATIONS CLASSEES – EARL DE BOSCOLARD.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'autorisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement. Il précise que ce dossier concerne l'EARL de Boscolard, un élevage de porcs situé à Bruc-sur-Aff et que la commune est consultée puisque le plan d'épandage de cette exploitation comprend une parcelle sur le territoire de Mernel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EMET** un avis favorable sur cette demande d'autorisation d'une installation classée concernant l'EARL de Boscolard situé à Bruc-sur-Aff.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Séance levée à 21h45